Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **11 (1919)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

Berne, janvier — Onzième année — 1919 — N° 1

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 ○ ○ ○ Kapellenstrasse 8 ○ ○ ○ Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ ○ Kapellenstrasse, 6 ○ ○ ○ ○

SOMMAIRE:

| | Pages |
|---|---|
| 1. *Le deuxième congrès ouvrier* | 1 |
| 2. *A méditer* | 3 |
| 3. *La Conférence syndicale internationale* | 5 |
| 4. *La résurrection du mouvement syndical belge* | 6 |
| 5. *La misère chez les agriculteurs* | 7 |
| 6. *La journée de huit heures* | 7 |
| 7. *Mouvement syndical international* | 8 |
| 8. *† Arnold Calame* | 8 |
| 9. *Le coin du lecteur* | 8 |

## Le deuxième congrès ouvrier

Après la cessation de la grève, on réclama bruyamment de différents côtés la convocation immédiate d'un congrès ouvrier, afin de demander compte au comité d'action des raisons qui le poussèrent à ordonner prématurément, selon l'avis de certains, la cessation de la grève. Le comité d'action lui-même, au lendemain de la grève, avait déjà envisagé la convocation d'un congrès pour le mois de janvier. Il se prononçait contre la convocation plus rapide, non qu'il craignât une discussion sur ses actes, mais parce qu'il envisageait que la préparation du congrès et les discussions préalables nécessaires dans les fédérations exigeaient plus de temps. On finit par se mettre d'accord pour le 22/23 décembre. Personne aujourdh'hui ne contestera que ce congrès aurait gagné en clarté, s'il avait pu être renvoyé.

On se plaignit au congrès de ce que le rapport imprimé du comité d'action et les propositions des fédérations avaient été remis trop tard aux délégués et qu'il en résultait une impression d'improvisation. Beaucoup de questions avaient à peine été effleurées et d'autres terminées qu'à moitié.

Le congrès réunit environ 260 représentants de fédérations syndicales et 80 du Parti. A l'ordre du jour figuraient: l'office de l'alimentation, le rapport sur la grève générale et l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour la classe ouvrière.

Le président communiqua à l'assemblée que le Conseil fédéral avait ignoré le camarade Huggler que le comité d'action proposait pour la commission de l'office de l'alimentation et nommé le camarade Lang de Zurich. Comme la classe ouvrière ne peut tolérer qu'on lui désigne ses représentants, le comité d'action fut d'avis que les autres membres nommés devaient aussi renoncer à leurs mandats. Ce qui fut admis sans discussion.

La grève générale occasionna de longs débats qui ne furent pas toujours très édifiants. Deux courants d'opinions se firent bientôt jour: Les sévères critiqueurs et leurs adhérents qui se recrutent surtout dans les rangs des Zurichois et des Bâlois. Zurich tout particulièrement fournit un fort contingent de joûteurs qui ne furent pas toujours heureux dans leurs moyens. Une allusion aux camarades Eugster, Gustave Muller et Grimm fut repoussée par de vives protestations de l'assemblée. Le comité d'action trouva de chaleureux défenseurs. Plusieurs parmi ces derniers avaient trouvé prématuré le mot d'ordre de mettre fin à la grève, mais ils changèrent d'avis après réflexion. Nous renonçons à donner le détail des votes qui furent repoussés. Ceux que cela intéresse pourront consulter le bulletin sténographique. L'essentiel est que le congrès accepta le rapport du comité d'action par 201 voix contre 79. Le congrès adopta en outre par 315 voix sans opposition, un ordre du jour de sympathie aux victimes de la grève, en les assurant de l'appui moral et financier de la classe ouvrière. Une souscription dans ce but, faite parmi les congressistes, donna plus de 1100 francs.

Les solutions données aux objets mis en discussion ne contentèrent pas beaucoup de congressistes. Il est évident que dans de si grandes assemblées, où tant d'intérêts sont en jeu, des solutions ne peuvent s'obtenir que par des compromis.

La commission syndicale y avait déjà fait une part dans ses propositions. Le comité d'action avait été créé ensuite d'une entente entre le Parti socialiste et l'Union syndicale pour solutionner des questions communes aux deux groupements.

Avec le congrès ouvrier surgit un nouveau rouage qui n'est prévu ni dans les statuts du Parti, ni dans ceux de l'Union syndicale, mais dont beaucoup de collègues en acceptent l'existence en le trouvant même nécessaire.